

**COMMUNE DE RIDDES**

Compte de chèques postaux 19-1029-6  
Fax (027) 305 20 34

Riddes, le 13 novembre 2009

**REDACTION DU BULLETIN  
OFFICIEL  
1950 SION**

**COMMUNE DE RIDDES**

**Circulation sur les chemins en période de gel**

Nous portons à la connaissance de tous les usagers que la circulation de véhicules d'un tonnage total supérieur à 5 tonnes est formellement interdite sur les chemins de campagne en période de gel et de dégel, soit dès le 30 novembre 2009 et jusqu'au 18 avril 2010.

Les contrevenants à cette interdiction sont passibles de l'amende, sans préjudice de la prise en charge des dommages causés à la chaussée par le passage des véhicules.

Des autorisations spéciales pourront être accordées sur demande au bureau communal.

Riddes, le 13 novembre 2009

L'Administration communale